

La rémunération complémentaire, comment on la calcule ?

➤ Mettons-nous à la place d'un diffuseur traditionnel

- Surface du magasin : 97 m²
- Enseigne plume en drapeau
- Magasin situé en galerie marchande d'hypermarché
- Magasin situé en unité urbaine comprenant 220 000 habitants
- Linéaire mural total du magasin (au sol) : 27 mètres
- Linéaire mural presse au sol : 17 mètres
- Mètre linéaire développé total presse : 192 mld
- Chiffre d'affaires Presse coopérative semestriel MLP : 38 000€, annuel MLP : 78 000€
- Chiffre d'affaires Presse coopérative semestriel FM : 152 000€, annuel FM : 310 000€
- Equipement informatique : Proshop 2.00
- Je remonte mes ventes avec des taux de fiabilité supérieurs à 90%
- Commission de base : 13 %

➤ 1ère étape : « Est-ce que je réponds aux 4 critères d'accès ? »

1. Je dispose d'une enseigne presse drapeau : **OK**
2. Mon système informatique Proshop 2.00 est homologué par les deux SADP et mes taux du semestre sont supérieurs à 90% : **OK**
3. Je dispose de plus de 50 mètres linéaires développés : **OK**
4. La part de représentativité de la presse dans mon magasin est de $(17/27)*100 = 62,96\%$ pour une superficie de 97m² : **OK**

Superficie du magasin	% du linéaire presse à respecter (rapporté au linéaire total)
Jusqu'à 20 m ²	45%
Entre 20 et 40 m ²	40%
Entre 40 et 60 m ²	35%
Entre 60 et 100 m ²	30%
Supérieure à 100 m ²	25%

Tous les critères étant vérifiés, **j'ai le droit à 2% de sur-commissions.**

➤ 2ème étape : « Ai-je droit à une ou des majoration(s) ? »

➤ Majoration MLD

Je dispose d'un MLD total de 192m, **j'ai le droit à 2% supplémentaires.**

MLD (en mètre)	Majoration
50 ≤ MLD < 100	1%
100 ≤ MLD < 150	1,5%
150 ≤ MLD < 200	2%
200 ≤ MLD < 250	2,5%
250 ≤ MLD < 300	3%
MLD ≥ 300	3,5%

➤ **Majoration Chiffre d'Affaires**

Mon CA annuel publications toutes SADP est de 78 000 + 310 0000, soit 388 000€, **j'ai le droit à 5% supplémentaires.**

➤ **Majoration Géo-commercialité**

Je suis situé dans une unité urbaine qui possède 220 000 habitants et dans une galerie marchande d'hypermarché, **j'ai le droit à 4% supplémentaires.**
(On ne cumule pas, on prend le critère le plus favorable).

Habitants par unité urbaine	Majoration
50 000 < nb hab ≤ 100 000	1%
100 000 < nb hab ≤ 200 000	3%
200 000 < nb hab ≤ 2 M	4%
Région parisienne	5%
Commune touristique	1%
Galerie march. Supermarché	1%
Galerie march. Hypermarché	3%

➤ **3^{ème} étape : « Quelle sera ma rémunération complémentaire du semestre ? »**

Les critères d'accès me permettent d'obtenir 2% de commissions* : 38 000€ x 2% = 760€

La majoration MLD me permet d'obtenir 2% de commissions* : 38 000€ x 2% = 760€

La majoration CA me permet d'obtenir 4,5% de commissions* : 38 000€ x 5% = 1 900€

La majoration Géo-commercialité me permet d'obtenir 4% de commissions* : 38 000€ x 4% = 1 520€

Total : 4 940€

soit 13% de taux de commissions supplémentaires*

*Sur le CA MLP semestriel

En bref :

Commission de base : 13 %

Commissions supplémentaires : 13%

Mon taux de rémunération total sera de **26%**.